

*Projet présenté par le Conseil d'Etat*

*Date de dépôt : 23 septembre 2015*

## **Projet de loi**

### **ouvrant un crédit d'étude de 959 000 F pour le remplacement du système d'information et de communication pour l'éducation et la formation (SIC EF)**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

#### **Art. 1 Crédit d'étude**

Un crédit d'étude de 959 000 F (y compris TVA et renchérissement) est ouvert au Conseil d'Etat en vue de financer l'étude pour le remplacement du système d'information et de communication pour l'éducation et la formation (SIC EF).

#### **Art. 2 Planification financière**

<sup>1</sup> Ce crédit d'investissement est ouvert dès 2016. Il est inscrit sous la politique publique A – Formation et la rubrique 04.11.520.000 « Logiciels, applications ».

<sup>2</sup> L'exécution budgétaire de ce crédit est suivie au travers d'un numéro de projet correspondant au numéro de la présente loi.

#### **Art. 3 Amortissement**

L'amortissement de l'investissement est calculé chaque année sur la valeur d'acquisition (ou initiale) selon la méthode linéaire et est porté au compte de fonctionnement.

#### **Art. 4 Suivi périodique**

<sup>1</sup> Une fois l'an, les bénéficiaires du crédit d'investissement rendent compte de son utilisation à la commission du Grand Conseil qui a préavisé le projet de loi. Ce suivi porte notamment sur l'état de réalisation des projets, la

consommation des ressources accordées et la planification retenue pour l'année suivante.

<sup>2</sup> Ce bilan conditionne la libération de la tranche prévue pour l'année suivante, selon la planification retenue.

**Art. 5      Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat**

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Anja WYDEN GUELPA

## ***EXPOSÉ DES MOTIFS***

Mesdames et  
Messieurs les députés,

### **1) Préambule**

Le pilotage et la maîtrise d'une politique publique d'éducation ne peuvent se passer d'un système d'information et de communication. Par système d'information et de communication (SIC), on entend l'ensemble des ressources (équipements, logiciels, personnel) permettant de récolter, classifier, analyser, traiter et diffuser de l'information. Le département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP) utilise le SIC pour atteindre trois grands objectifs, à savoir :

- soutenir les activités administratives et organisationnelles des établissements scolaires (inscription et affectation des élèves, organisation de la rentrée scolaire, mise en place des horaires des élèves et des enseignants, évaluations, suivi des absences, certifications);
- assurer le suivi du parcours de formation des élèves, de leur première année de scolarité jusqu'à leur certification;
- fournir au DIP les données statistiques et les indicateurs nécessaires permettant le pilotage de la politique publique de formation.

Précisons que le champ d'utilisation du système d'information et de communication de l'éducation et de la formation (SIC EF) est vaste. Il englobe au premier chef les 72 000 élèves répartis dans 268 établissements du primaire au secondaire II, enseignement spécialisé compris, et encadrés par plus de 5 700 enseignants de l'instruction publique. Mais il compte également le service de l'enseignement privé ce qui représente 233 établissements autorisés à pratiquer, plus de 5 000 enseignants et près de 13 000 élèves, ainsi que le service de la recherche en éducation, sans oublier le secrétariat général et les différents secteurs ou services qu'il chapeaute.

On s'en doute, pour le DIP, la réalisation d'un tel programme présuppose de pouvoir bénéficier d'un SIC performant. Tel n'est hélas plus le cas, puisque seul le premier des trois grands objectifs énoncés plus haut est atteint, et encore au prix d'efforts très conséquents. Les deux autres ne le sont que très partiellement pour des raisons détaillées plus loin, avec pour principales caractéristiques l'obsolescence et la multiplicité des technologies utilisées.

Face aux impacts potentiels de cet état dégradé du SIC, pouvant aller jusqu'à mettre en péril la bonne organisation de la rentrée scolaire, la direction générale des systèmes d'information (DGSI) et le DIP ont pris conjointement la décision de mettre en route un projet de refonte du SIC. A cet effet, le DIP a déposé fin 2013 une demande de remplacement des applications du SIC EF, demande placée au sommet des priorités par le DIP et retenue par la commission de gouvernance des systèmes d'information et de communication (CGSIC).

A l'instar du domaine de la construction, ce projet de loi demande l'ouverture d'un crédit d'étude permettant de réaliser la première étape de ce projet, soit la phase de conception devant conduire au choix de la solution via un appel d'offres. L'étape suivante visera à mettre en place la solution retenue. Cette phase de réalisation et déploiement devra faire l'objet d'un crédit d'ouvrage, ceci dans un délai estimé à quinze mois à compter de l'octroi du crédit d'étude.

## **2) Situation actuelle du SIC**

Globalement, la situation du système d'information et de communication du DIP peut se résumer en trois points : obsolescence dangereuse, hétérogénéité cloisonnée, coûts rédhibitoires.

### ***2.1) Un système d'information et de communication obsolète***

En 2013, la DGSI a donné l'alerte. L'application de gestion locale des établissements scolaires (SMOG) est obsolète. Or, il s'agit de l'outil qui, au secondaire I et II, établit notamment les horaires des élèves et des enseignants, ainsi que les grilles pédagogiques par filière de formation. L'éditeur Microsoft ne fournit plus de support sur la version d'Access utilisée et les capacités recommandées de stockage de données sont largement dépassées. L'outil de gestion du service de l'enseignement privé servant aux autorisations d'ouvrir et d'exploiter et l'outil de gestion de l'apprentissage genevois de la formation professionnelle se trouvent dans la même situation. Sur un plan strictement technique, ces trois éléments du SIC doivent donc être remplacés.

De manière générale, vu les efforts consentis ces dernières années pour le mettre à jour, le SIC EF est en mode de « développement perpétuel ». Il souffre donc d'un manque de stabilité, ainsi que de maîtrise de la part de celles et ceux qui sont censés l'utiliser et l'exploiter au quotidien. Il en résulte non seulement un risque opérationnel important sur sa disponibilité et sa

fiabilité (qualité et intégrité des données), mais également une impossibilité à garantir la sécurité de données sensibles telles que les évaluations.

Ces constats ont d'ailleurs été relevés par la Cour des comptes (rapport d'audit n° 41 sur la gestion du processus de rentrée au sein de l'enseignement post obligatoire) et le service d'audit interne (ex-ICF) : audit du service de la formation professionnelle.

## ***2.2) Un système d'information et de communication hétérogène***

Le système d'information et de communication du DIP comprend plusieurs applications :

- nBDS : (base de données scolaires) contenant le dossier administratif de l'élève pour assurer le suivi de sa scolarité;
- GECO : permettant la gestion de l'évaluation de l'élève;
- MEMO : fournissant le relevé des absences et les remarques disciplinaires;
- SMOG : assurant l'organisation et la gestion courante d'un établissement du secondaire I et II, notamment en confectionnant ou ajustant les horaires;
- GGA (Gestion genevoise de l'apprentissage) : assurant la gestion et la surveillance de la formation professionnelle ainsi que le suivi et la qualification des apprentis;
- GP Untis : permettant de produire les horaires au primaire et au cycle d'orientation.

Bâties sur des technologies hétérogènes, telles que JAVA ou Access, ces applications sont reliées, tant bien que mal, par de nombreux flux d'échange de données. En outre, elles s'appuient sur des référentiels multiples : élèves, enseignants, établissements, formations, filières, degrés, diplômes, entreprises formatrices. Résultats, les besoins en information sont satisfaits de manière très variable.

Ainsi, certaines fonctionnalités sont couvertes par plusieurs applications (notamment la gestion des évaluations), alors que d'autres ne le sont pas du tout (par exemple : la surveillance de la formation professionnelle ou la mise à disposition de prestations en ligne à destination des familles et des entreprises formatrices).

Constitués par briques successives, les divers développements ont généré deux univers parallèles : le SIC éducation et formation (SIC EF) pour la partie école, le SIC de la formation et orientation professionnelle initiale et continue (SIC FOPIC) pour la partie contrats d'apprentissage. Or ce

cloisonnement informatique empêche une circulation optimale des informations concernant les apprentis entre l'enseignement secondaire II et la formation professionnelle.

### **2.3) Un système d'information et de communication onéreux**

Cette multiplicité de technologies et d'applications engendre un coût très élevé, difficilement acceptable en période de restriction budgétaire :

- En 2013, la maintenance et le fonctionnement ont généré des frais de 1,2 million de francs. L'adaptation du système aux nouvelles dispositions réglementaires a nécessité des dépenses pour 2,1 millions de francs.
- En 2014, 430 000 francs ont été nécessaires pour la maintenance et le fonctionnement et 2,4 millions francs pour l'adaptation du système aux nouvelles dispositions réglementaires.
- En 2015, 1,3 million de francs est nécessaire pour la maintenance et le fonctionnement. Le budget prévisionnel pour l'adaptation du système aux nouvelles dispositions réglementaires est de 550 000 francs.

Les coûts des adaptations sont en bonne partie imputables au fait que la plupart des applications sont très faiblement paramétrables. Autrement dit, chaque modification implique que l'on modifie le code du ou des logiciels concernés. Globalement, la DGSI doit mobiliser en 2015 six à huit personnes pour assurer la maintenance, le fonctionnement et l'évolutivité du système.

## **3) Etudes menées**

### **3.1) Analyse des besoins**

Une première analyse détaillée a abouti, fin 2010, à une cartographie et au plan directeur du SIC EF. Parallèlement, en juin 2010, le DIP a demandé à la Cour des comptes d'analyser la gestion du processus de rentrée au sein de l'enseignement secondaire II. Cet audit a abouti à des recommandations visant à modifier le SIC (rapport d'audit n° 41), portant notamment sur l'harmonisation nécessaire du référentiel de formation.

Le SIC FOPIC a également fait l'objet d'un plan directeur, validé par la direction générale de l'office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC) en mai 2013.

En août 2013, le service d'audit interne a audité le service de la formation professionnelle et a mis en évidence des lacunes du SIC concernant la documentation sur le suivi des apprentis, des entreprises et des formateurs. Les outils d'analyse, de bilan d'activité et de gestion indispensables à l'action du service sont également apparus inexistantes.

Tous ces éléments ont alimenté la réflexion préliminaire que la direction de l'organisation et de la sécurité de l'information (DOSI) et les directions générales du DIP ont menée sur le périmètre, les objectifs et la stratégie de déploiement du futur système d'information et de communication.

### **3.2) Les solutions existantes**

Le coût important de l'exploitation et de la maintenance du SIC EF, ainsi que l'obsolescence technique de certaines briques de ce SIC, ont amené la DOSI du DIP et la DGSI à effectuer une première prospection des solutions existantes dans le domaine de l'éducation et de la formation. Cette démarche a permis d'observer ce qui se fait en Suisse en général et en Suisse romande en particulier. L'idée de pouvoir comparer des systèmes de formation similaires à l'échelon helvétique est d'autant plus pertinente depuis l'entrée en vigueur d'Harmos et, pour la Suisse romande, d'un plan d'études commun, le PER. Autre spécificité de la formation helvétique : l'apprentissage, qui peut être effectué selon le système dual ou en école à plein temps.

Une vingtaine de solutions ont pu être recensées, composées de logiciels « métier » (c'est-à-dire conçus au départ pour ce type d'opérations) ou de produits « maison ». Elles couvrent un nombre variable de degrés d'enseignement et sont dotées de fonctionnalités différentes. L'organisation variable d'un canton à l'autre, par exemple dans la répartition des compétences pour l'enseignement primaire entre les communes et l'autorité cantonale ou dans le domaine de la formation professionnelle, explique notamment cette multiplicité.

De cette première approche, il ressort que 50% des cantons ont une solution âgée de 10 ans et plus; 38% projettent le remplacement de leur solution à court terme; 69% des cantons ont un ou plusieurs progiciels, seuls 8% s'appuient sur une solution développée sur mesure :

- le logiciel Sclaris est utilisé pour divers degrés d'enseignement par quatre cantons alémaniques;
- le logiciel Cloée, solution développée sur mesure, chapeaute l'ensemble du système scolaire neuchâtelois;
- le logiciel Escada est notamment utilisé à Fribourg pour l'enseignement secondaire II académique, avec passablement de problèmes;

- Evento équipe l'enseignement secondaire et la formation professionnelle à Berne depuis 2005. Les problèmes de dysfonctionnement rencontrés au début semblent avoir été résolus;
- IS-Academia a été choisi dans le canton de Vaud, pour la formation professionnelle et est opérationnel au Tessin, pour l'ensemble du dispositif d'instruction publique.

Il existe également sur le marché des applications de type xRM ( $x=Customer/Citizen/Case/etc.$  *Relationship Management*) qui permettent la gestion des dossiers. La DSGI a choisi Siebel de l'éditeur Oracle pour monter un centre de compétences pour ce type de solutions. Un autre éditeur important sur ce marché est Microsoft avec le produit Dynamics qui est déjà utilisé au DIP pour la gestion des carnets de santé des élèves. Ces outils fortement paramétrables possèdent des modules complémentaires spécifiquement dédiés à la formation que l'on peut installer sur le produit de base. A notre connaissance, aucun canton ne les utilise encore dans un cadre scolaire.

#### **4) Objectifs du projet de refonte du SIC**

La refonte du système d'information et de communication du DIP vise à mettre sur pied une solution comprenant l'ensemble des fonctions requises, largement paramétrable, permettant au DIP de décliner sur le terrain les orientations stratégiques, le tout à moindres frais et en réduisant les coûts de fonctionnement ainsi que de maintenance.

##### ***4.1) Remédier à l'obsolescence***

L'obsolescence évoquée au point 2.1 et les risques qu'elle fait courir quant à la protection des données plaident largement en faveur du changement. Mais il importe également de se doter d'un SIC réactif, facilement paramétrable en fonction des décisions politiques et administratives. Il faut en effet tenir compte que 6 à 8% de l'offre de formation évolue chaque année. Si bien que l'on peut évaluer entre 30% et 40% la part de l'offre qui deviendrait obsolète si l'on se trouvait dans l'incapacité de réaliser les adaptations nécessaires pendant 5 ans.

#### **4.2) Réduire les coûts**

L'aspect financier revêt une importance primordiale. Un système d'information et de communication éprouvé, cohérent et adaptable engendrera des frais de maintenance plus bas qu'à l'heure actuelle. Les informations recueillies lors de la prospection, notamment dans la solution du Tessin, ont montré que la maintenance et l'exploitation pour la partie informatique peuvent être réalisées par une équipe plus réduite. Nous pouvons espérer également une baisse dans le coût des évolutions en raison de la simplification de l'architecture du SIC et du niveau de paramétrabilité attendu de la solution.

#### **4.3) Mettre en place un système d'information et de communication homogène au service de toute la communauté scolaire**

La multiplicité des applications actuelles rend complexes les flux d'informations entre les différents degrés d'enseignement et avec les autres entités du DIP telles que l'OFPC et l'office médico-pédagogique (OMP). Le futur SIC devra remédier à ce handicap, mais également permettre des interactions entre l'ensemble des acteurs de la communauté scolaire : élèves, familles, enseignants, écoles, formation professionnelle, entreprises formatrices, associations professionnelles. Cela implique l'accès, pour les personnes concernées, à toute une série de services en ligne et/ou informations, allant des évaluations aux contrats d'apprentissage, en passant par les relevés d'absence et les formulaires d'inscription. Le but est de créer ainsi une administration scolaire en ligne, laquelle devra faciliter le travail administratif, permettant à l'école de se concentrer davantage sur sa mission première : la formation et l'orientation des élèves.

A ce propos, le futur outil aura un rôle à jouer, puisqu'il devra favoriser une meilleure identification des situations de décrochage scolaire d'élèves et contribuera à éviter les parcours à rallonge, en permettant aux jeunes d'opérer les choix d'orientation les plus judicieux, de leur fournir des mesures de soutien dès qu'elles s'avèrent nécessaires et d'opter pour une réorientation au bon moment.

La cohérence recherchée permettra également au DIP d'avoir des indicateurs fiables afin de disposer à tout moment d'une vision consolidée de la situation dans sa globalité.

## 5) Description de la phase d'étude

Le projet sera mené conformément à la méthode Hermès et au processus d'assurance qualité des projets de système d'information et de communication.

La phase d'étude (conception selon Hermès) constitue la première étape du projet et sera suivie, après l'octroi du crédit d'ouvrage correspondant, de la phase de réalisation et de déploiement qui permettra la mise en place de la solution choisie.

Lors de notre prospection, en croisant diverses sources comparables relatives aux coûts des solutions des autres cantons notamment le canton du Tessin, le coût du projet de réalisation et de déploiement peut être à ce jour estimé dans une fourchette de 5 à 8 millions de francs et sa durée à environ 5 ans.

### 5.1) Objectifs

La phase d'étude a pour objectifs principaux :

- d'élaborer le cahier des charges et constituer le dossier d'appel d'offres et le publier;
- de choisir une solution au terme du processus de sélection tel que défini par la procédure AIMP et procéder à l'adjudication (sous réserve de l'attribution du crédit de réalisation);
- de rédiger l'analyse détaillée (y compris l'architecture du système, l'étude de la migration de données et la coexistence des systèmes en phase de transition);
- d'établir le chiffrage avec une incertitude maximale de 15% de la phase de réalisation et de déploiement;
- de rédiger et déposer le projet de loi ouvrant un crédit d'ouvrage (phase de réalisation et déploiement).

### 5.2) Coûts

Le chiffrage des coûts de la phase d'étude est basé sur un coût moyen de 840 F/jour pour les ressources internes (DGSI, DOSI et métier), et à 1130 F/jour pour les ressources en sous-traitance.

	Activables		Non Activables		
	DGSI	Sous-Traitant	DGSI	Sous-Traitant	DOSI & métier
<b>Appel d'offres jusqu'à l'adjudication</b>					
Elaboration du cahier des charges et de l'appel d'offres	42 000 F	271 000 F			216 000 F
Sélection de la solution	10 000 F	37 000 F			68 000 F
<b>Préparation du projet de réalisation et de déploiement</b>					
Rédaction de l'analyse détaillée (y compris l'architecture du système, l'étude de la migration de données et la coexistence des systèmes en phase de transition)	93 000 F	398 000 F			163 000 F
Rédaction du projet de loi de réalisation et de déploiement			3000 F	29 000 F	42 000 F
Pilotage et conduite du projet d'étude		108 000 F		37 000 F	
<b>Totaux</b>	145 000 F	814 000 F	3000 F	66 000 F	489 000 F
<b>Coût total du PL ouvrant un crédit d'étude</b>	959 000 F				

### 5.3) Risque de non-réalisation de l'étude

Dans le cas où l'étude n'aurait pas lieu, nous estimons que les risques identifiés auront pour conséquence une augmentation des coûts pour maintenir le fonctionnement à minima de l'existant. Les ruptures de service pourraient augmenter. Pour réduire ces risques, des actions de stabilisation et de sécurisation des applications les plus critiques devront être prises.

L'investissement estimé pour ces actions pourrait dépasser 500 000 francs sans faire disparaître totalement ces risques.

#### 5.4) *Planning*

Le planning ci-dessous couvre la phase d'étude (conception) dont l'objectif principal est de choisir la solution et d'effectuer l'analyse détaillée en vue de solliciter le crédit d'ouvrage.

Il débute au mois M qui correspond à la date de disponibilité du crédit d'étude.

	Mois de début	Mois de fin
<b>Appel d'offres</b>	<b>M</b>	<b>M+9</b>
Préparation de l'appel d'offres	M	M+5
<b>Publication</b>	<b>M+6</b>	
<b>Réponse des soumissionnaires</b>	<b>M+7</b>	
Traitement de l'appel d'offres	M+7	M+9
<b>Adjudication</b>	<b>M+10</b>	

<b>Préparation du projet de loi de réalisation et de déploiement</b>	<b>M+10</b>	<b>M+15</b>
Rédaction de l'analyse détaillée	M+10	M+13
Rédaction et validation du PL de réalisation et de déploiement	M+13	M+15
<b>Dépôt du PL ouvrant un crédit d'ouvrage</b>	<b>M+15</b>	

#### 6) **Conclusion**

Vu la nécessité de mettre en place rapidement un nouveau SIC, dictée par les risques que l'actuel fait peser et les dysfonctionnements qu'il génère depuis longtemps, il apparaît illusoire de réaliser un outil de toutes pièces. Un tel projet présenterait des risques supérieurs et des frais de développement probablement plus élevés qu'une solution du marché.

Nous pouvons avancer que le ROI de l'étape suivante sans être définitif s'exprimera par une diminution d'environ 650 000 francs par an des coûts de fonctionnement.

Dès lors, l'appel d'offres portera sur l'acquisition d'un progiciel du marché fortement paramétrable et évolutif, dédié à la gestion du système scolaire et favorisera une solution déjà opérationnelle en Suisse.

En outre, le DIP, afin d'éviter des dépenses récurrentes, est conscient de l'importance de limiter au maximum les développements spécifiques de la future solution retenue. Hormis les paramétrages, qui devront être facilement adaptables, il s'agira de rester au plus près du produit standard. Dans ce but, le DIP entend mettre en place une gouvernance qui facilitera l'adaptation à l'outil, au besoin en veillant à faire évoluer les pratiques.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexes :

- 1) *Préavis financier (art. 30 RPF CB – D 1 05.04)*
- 2) *Planification des dépenses et recettes d'investissement découlant du projet (art. 31 RPF CB – D 1 05.04)*
- 3) *Planification des charges et revenus de fonctionnement découlant du projet (art. 31 RPF CB – D 1 05.04)*



REPUBLIQUE ET  
CANTON DE GENEVE

## PREAVIS FINANCIER

*Ce préavis financier ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.*

### 1. Attestation de contrôle par le département présentant le projet de loi

- ♦ Projet de loi présenté par le département de la sécurité et de l'économie.
- ♦ Objet : Projet de loi ouvrant un crédit d'étude de 959 000 F pour le remplacement du système d'information et communication pour l'éducation et la formation (SIC EF).
- ♦ Rubrique(s) budgétaire(s) concernée(s) : 04.11.520000
- ♦ Politique(s) publique(s) concernée(s) : A Formation
- ♦ Coût total du projet d'investissement : 959'000 F

Dépenses d'investissement	959'000
- Recettes d'investissement	0
= Investissements nets	959'000

- ♦ Coût total du fonctionnement lié :

Charges liées de fonctionnement	558'000
- Revenus liés de fonctionnement	0
= Impacts nets sur les résultats annuels	558'000

- ♦ Planification pluriannuelle de l'investissement :

(en mios de F)	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Total
<b>Dépense brute</b>	0.0	0.5	0.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	1.0
<b>Recette brute</b>	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<b>Invest. net</b>	0.0	0.5	0.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	1.0

- ♦ Planification des charges et revenus de fonctionnement liés et induits :

oui    non   Les tableaux financiers annexés au projet de loi intègrent la totalité des impacts financiers découlant du projet.

(en mios de F)	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Dès 2022
NET LIE et INDUIT	0.00	-0.31	-0.34	-0.14	-0.14	-0.14	-0.14	-0.14

♦ Planification financière (modifier et cocher ce qui convient) :

- oui  non Le crédit d'investissement sera ouvert dès 2016, conformément aux données des tableaux financiers par le biais du dépôt d'un amendement.
- oui  non Les charges et revenus de fonctionnement liés et induits de ce projet seront inscrits au projet de budget de fonctionnement 2016 par le biais du dépôt d'un amendement.
- oui  non Le crédit d'investissement et les charges et revenus de fonctionnement liés et induits de ce projet sont inscrits au plan financier quadriennal 2016-2025.
- oui  non Ce projet génère des charges de fonctionnement liées nécessaires à sa réalisation (ces charges n'étant pas comprises dans la demande de crédit du présent projet de loi, elles doivent faire l'objet d'une inscription annuelle au budget de fonctionnement). Ces éléments seront inscrits au projet de budget 2016 par le biais du dépôt d'un amendement.
- oui  non Autre(s) remarque(s) : ce crédit d'investissement est inscrit au plan décennal des investissements 2016-2025, sous réserve de l'arbitrage du Conseil d'Etat.

Le département atteste que le présent projet de loi est conforme à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), au modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) et aux procédures internes adoptées par le Conseil d'Etat.

Genève, le : 4. 9. 2015

Signature du responsable financier du département investisseur :

Dominique RITTER  
DIRECTEUR DU SERVICE FINANCIER

Genève, le :

Signature du responsable financier du département utilisateur :

P. Tissot 8/9/2015

**2. Approbation / Avis du département des finances**

oui  non Remarque(s) complémentaire(s) du département des finances : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Genève, le : 4.9.2015

Visa du département des finances.



N.B. : Le présent préavis financier est basé sur le PL, son exposé des motifs, les tableaux financiers et ses annexes transmis le 1<sup>er</sup> septembre 2015.

**1. PLANIFICATION DES DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT DU PROJET**  
**Credit d'étude de 959 000 F pour le remplacement du système d'information et**  
**communication pour l'éducation et la formation**

**Projet présenté par le département de la sécurité et de l'économie**

(montants annuels, en mios de F)	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	TOTAL
Dépenses d'investissement	0.0	0.5	0.5	0.0	0.0	0.0	0.0	1.0
Recettes d'investissement	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Investissement net	0.0	0.5	0.5	0.0	0.0	0.0	0.0	1.0
Informatique (DGSI) - Application 8 ans	0.0	0.5	0.5	0.0	0.0	0.0	0.0	1.0
Recettes	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Aucun	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Recettes	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Aucun	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Recettes	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Aucun	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Recettes	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0

Remarques :

Date et signature direction financière (investisseur) :

Dominique RITTER  
 DIRECTEUR DU SERVICE FINANCIER 4.5.2015

Date et signature direction financière (utilisateur) :

P. TISSOT le 8/5/2015

**2. PLANIFICATION DES CHARGES ET REVENUS DE FONCTIONNEMENT DU PROJET**  
**Crédit d'étude de 959 000 F pour le remplacement du système d'information et communication**  
**pour l'éducation et la formation**

**Projet présenté par le département de la sécurité et de l'économie**

(montants annuels, en milio de F)	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	dès 2022
<b>TOTAL charges liées et induites</b>	0.00	0.31	0.34	0.14	0.14	0.14	0.14	0.14
Charges en personnel [30]	0.00	0.28	0.21	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Biens et services et autres charges [31]	0.00	0.01	0.05	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Charges financières	0.00	0.01	0.08	0.14	0.14	0.14	0.14	0.14
Intérêts [34]	0.00	0.01	0.02	0.02	0.02	0.02	0.02	0.02
Amortissements [33 + 366 - 466]	0.00	0.00	0.06	0.12	0.12	0.12	0.12	0.12
Subventions [363 + 369]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Autres charges [30 à 36]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
<b>TOTAL revenus liés et induits</b>	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Revenus [40 à 46]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
<b>RESULTAT NET LIE ET INDIUIT</b>	0.00	-0.31	-0.34	-0.14	-0.14	-0.14	-0.14	-0.14
RESULTAT NET LIE	0.00	-0.30	-0.26	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
RESULTAT NET INDIUIT	0.00	-0.01	-0.08	-0.14	-0.14	-0.14	-0.14	-0.14

Remarques :

Date et signature direction financière (investisseur) :  
 Dominique DUTER  
 DIRECTEUR DU SERVICE FINANCIER 4.9.2015

Date et signature direction financière (utilisateur) :  
 P. TISSOT le 8/10/2015